



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-02 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 10, RUE NOTRE-DAME NORD

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil prévue le 15 juin 2020 à 14 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 21, rue Saint-Gabriel Sud, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au 10, rue Notre-Dame Nord (lot 3 099 810 au cadastre du Québec), à Ville-Marie.

Cette demande de dérogation mineure consiste à corriger l'irrégularité suivante qui ne respecte pas les marges de recul prescrites par le règlement de zonage n° 458 :

- relativement à la position du garage : il se situe à des distances variant de 1,16 mètre à 1,39 mètre de la marge latérale, comparativement à un minimum exigé de 1,5 mètre.

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ladite demande doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Par courriel : info@villevillemarie.org

Par la poste : Ville de Ville-Marie, 21, rue Saint-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1

DONNÉ à Ville-Marie, ce 1^{er} jour du mois de juin 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et en l'affichant aux endroits requis le 1^{er} juin 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 1^{er} jour de juin 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier